

VILLE DE SAINT-PIEST

CONSERVATOIRE 
MUSIQUE & THÉÂTRE

Règlement des études

VILLE DE
SAINT-PIEST 

Sommaire

1.) Préambule	P. 3
2.) Les pratiques instrumentales	P. 3
3.) La formation musicale générale	P. 4
4.) L'organisation des parcours	P. 4
4.1.) Parcours 4-7 ans :	P. 4
Cycle d'Eveil et Parcours Découverte	
4.2.) Formation Complète	P. 5
4.2.1.) Remarques générales	P. 7
4.2.1.1.) Sur l'évaluation	
4.2.1.2.) Sur le temps de cours	
4.2.1.3.) Organisation générale	
4.2.1.4.) Accès à certains cursus	
4.3.) Les autres parcours non diplômants	
Soumis à une évaluation continue	P. 8
4.3.1.) Le parcours théâtre	
4.3.2.) Le parcours jeune	
4.3.3.) Le parcours adulte	
4.3.4.) Le parcours amateur	
4.4.) Les pratiques collectives	P. 9
4.5.) Accompagnement de groupes	P. 9
5.) Les CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)	P. 10
6.) Enrichissement des parcours	P. 10
6.1.) L'accompagnement piano	P. 10
6.2.) Scènes Ouvertes	P. 11
7.) Suivi des études	P. 11
7.1.) Les outils	P. 11
7.2.) L'évaluation	P. 11

Règlement des études

1.) Préambule :

Le conservatoire de musique et théâtre de la Ville de Saint-Priest est un établissement d'enseignement spécialisé de la musique et du théâtre dont la vocation est de proposer un enseignement artistique de qualité ainsi que de développer et de promouvoir les pratiques culturelles et artistiques dans leurs différents aspects.

Le conservatoire vise à former des musiciens et comédiens autonomes dans leurs pratiques, attentifs à l'écoute de l'autre, curieux et créatifs, et d'assurer le développement des pratiques amateurs sur son territoire.

Ses missions sont définies par l'arrêté du 15 décembre 2006 qui fixe les critères de classement par l'Etat des établissements d'enseignement artistique :

- Des missions d'enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus/parcours. Les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques.
- Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire.
- Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs en leur offrant un environnement adapté.

Parallèlement à ces missions le Conservatoire de Saint-Priest initie chaque année une saison artistique qui s'articule autour d'actions de sensibilisation, de découverte, de création et de transmission de notre patrimoine musical et théâtral.

Le présent règlement des études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement. Il concrétise les orientations du projet d'établissement 2016-2022 voté par le conseil municipal le 28 avril 2016. Il vise à baliser le cheminement des élèves en déterminant les grandes étapes de leur formation et les objectifs proposés. Il précise les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation. Il garantit un socle commun de compétences et de connaissances. Des corrections et améliorations peuvent lui être apportées d'une année à l'autre sous la responsabilité de la direction, en concertation avec le conseil pédagogique.

Le règlement des études est mis à la disposition des usagers du Conservatoire qui doivent en prendre connaissance.

De nombreux parcours différenciés permettent d'ouvrir l'établissement à un vaste éventail de pratiques, de motivations et d'engagements, adapté au public le plus large.

2.) Les pratiques instrumentales :

Le Conservatoire de Saint-Priest propose un certain nombre de disciplines instrumentales organisées en départements :

- Cordes : Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle, Orchestres 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} cycle, Musique de chambre...

- Vents : Basson, Clarinette, Cor, Flûte, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Orchestres 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} cycle, Musique de chambre...

- Voix : Théâtre, Chant et technique vocale.

Ensembles vocaux : Atelier comédie musicale enfants, Atelier découvrir sa voix, les Choristes.

Chœurs : Collège, Mixte, Femmes, Séniors.

- Instruments polyphoniques : Guitare, Percussions, Piano, Musique de chambre, Ensemble de Percussions, Ensemble de Guitares, Piano à 4 mains, 2 Pianos, Orchestres...

- Musiques actuelles : Basse électrique, Batterie, Guitare électrique, Claviers, Musique Assistée par Ordinateur (MAO), Percussions, Chant, Combos, Ateliers, Groupes, Techniques du son (studio), Orchestres...

3.) La formation musicale générale :

Parallèlement aux pratiques instrumentales le Conservatoire propose une formation musicale générale. Selon les cycles, l'organisation des cours de Formation musicale revêt des aspects très différents au niveau de la durée des cours, des effectifs, des contenus et des méthodes pédagogiques.

La formation musicale fait partie intégrante de la formation du musicien au même titre que la pratique collective. Elle est organisée en 3 cycles et peut être précédée d'une période d'éveil artistique.

- Le 1^{er} cycle permet d'acquérir les bases du langage musical.

- Le 2^{ème} cycle, est un cycle de consolidation organisé en modules sur des thématiques ciblées.

- Le 3^{ème} cycle est un cycle plus personnalisé, organisé en unités de valeur, voulant répondre aux attentes et à l'itinéraire singulier de chacun.

Une formation musicale est aussi proposée aux adultes (voir § 4. « Organisation des parcours »).

Les contenus des programmes, modules et unités de valeur peuvent varier d'une année à l'autre, sur proposition du conseil pédagogique validée par la direction.

Dans la perspective de l'accompagnement des publics, le Conservatoire propose également une préparation à l'épreuve facultative de musique au baccalauréat sous la forme de stages.

4.) L'Organisation des parcours :

4.1.) Parcours 4-7 ans : Cycles d'Eveil et Parcours Découverte

Tout élève de 4 à 7 ans entrant au Conservatoire de Saint-Priest débute par un tronc commun. Cette première immersion dans le monde sonore lui permet d'acquérir les bases des principes fondamentaux nécessaires à l'apprentissage de la musique. Ce parcours permet de découvrir son corps et sa voix, de se familiariser avec la vie de groupe, de découvrir l'univers du Conservatoire, de s'ouvrir aux autres pratiques artistiques et d'accompagner le choix de son futur instrument.

L'objectif final est de rendre les élèves curieux, créatifs et ouverts.

L'accès est possible à partir de la Moyenne Section de Maternelle.

Parcours 4-7 ans		
	Cours hebdomadaires	
Eveil Musical (Moyenne Section) 4 ans	Atelier 35'	
Eveil musical (Grande Section) 5 ans	Atelier 35'	
Parcours Découverte CP 6 ans	Modules 45'	Actions ponctuelles 6 samedis en famille
Parcours Découverte CE1 7 ans	Modules 45'	Actions ponctuelles 6 samedis en famille

Les parcours découvertes (CP et CE1) sont organisés sous forme de Modules répartis en plusieurs périodes thématiques : par exemple « Ecoute, Musique et mouvement, Percussions vocales et corporelles... » Ils sont enrichis d'actions ponctuelles où les enfants sont conviés avec leur famille à des visites culturelles, rencontres d'artistes, spectacles etc...

Les contenus des cours d'éveil et modules peuvent varier d'une année à l'autre, sur proposition du conseil pédagogique validée par la direction.

Pour les modules (CP et CE1) la dernière période au mois de juin est consacrée à des rencontres entre les familles et les professeurs, dans la perspective de faire un bilan et d'envisager et de définir l'orientation.

4.2.) La Formation Complète :

Elle s'envisage à l'issue du parcours 4-7 ans ou débute pour les élèves entrant en CE2.

Cette formation s'organise autour de :

- La pratique instrumentale ou vocale (apprentissage des instruments),
- La formation musicale (étude du langage musical),
- La pratique collective (orchestres, chœurs, ateliers...)

3 cycles viennent organiser le temps de cette formation :

- 1^{er} cycle durée 3 à 5 ans
- 2^{ème} cycle durée de 3 à 5 ans
- 3^{ème} cycle durée de 2 à 4 ans

Cycle 1 (accès CE2) Durée 3 à 5 ans				
	Formation musicale	Pratique instrumentale*	Pratique collective**	Evaluation
1C1	1h/ semaine	20'/ semaine	Conseillée : chorale	Continue
1C2	1h/ semaine	20'/ semaine	Conseillée : chorale	Continue
1C3	1h/ semaine	30'/ semaine	Obligatoire (par projet) : Orchestres 1 ^{er} cycle, Chœurs, Combos...	Continue
1C4	1h/ semaine	30'/ semaine	Obligatoire (par projet) : Orchestres 1 ^{er} cycle, chœurs, Combos...	Continue + bilan de fin de cycle

*collective ou individuelle.

**durée variable en fonction de la nature de la pratique.

A la fin du 1^{er} cycle, évaluation sommative:

Formation musicale (sur épreuves) + Pratique instrumentale (concert bilan)

+ Pratique collective (attestation de présence) = **Attestation d'étude musicale (A.E.M.)**

Cycle 2 Durée 3 à 5 ans				
	Formation musicale En modules	Pratique instrumentale*	Pratique collective**	Evaluation
2C1	1h/ semaine	45'/ semaine	Obligatoire Orchestres 2 ^{ème} cycle, Chœurs, Combos...	Continue
2C2	1h15/ semaine	45'/ semaine	Obligatoire Orchestres 2 ^{ème} cycle, Chœurs, Combos...	Continue
2C3	1h30/ semaine	45'/ semaine	Obligatoire Orchestres 2 ^{ème} cycle, Chœurs, Combos...	Continue + bilan de fin de cycle

*collective ou individuelle.

**durée variable en fonction de la nature de la pratique.

A la fin du 2^{ème} cycle, évaluation sommative :

Formation musicale (sur épreuves) + Pratique instrumentale (concert bilan)

+ Pratique collective (attestation de présence) = **Brevet d'Etude Musicale (B.E.M.)**

Cycle 3 Durée 2 à 4 ans				
	Formation musicale	Pratique instrumentale*	Pratique collective**	Evaluation
3C1	En unités de valeur : 2 obligatoires	1h / semaine	Obligatoire Orchestres 3ème cycle, Chœurs, Combos...	Continue
3C2	2 facultatives	1h / semaine	Obligatoire Orchestres 3ème cycle, Chœurs, Combos...	Continue + bilan de fin de cycle

*collective ou individuelle.

**durée variable en fonction de la nature de la pratique.

A la fin du 3ème cycle, évaluation sommative :

Formation musicale (sur épreuves) + Pratique instrumentale (concert bilan) + Pratique collective (attestation de présence) = **Certificat de fin d'étude musicale (C.F.E.M.)**

4.2.1.) Remarques générales

4.2.1.1.) Sur l'évaluation :

- Les « concerts bilan » sont ouverts au public.
- Les décisions du jury sont sans appel
- Un diplôme de fin de cycle validant les 3 disciplines de la formation complète est remis aux élèves.

4.2.1.2.) Sur les temps de cours :

- Ils peuvent être modulés en fonction des orientations pédagogiques de l'Etablissement (discipline, niveau apprentissage, caractère individuel ou collectif de la séance...).
- Les professeurs ont toute latitude pour organiser leurs cours (contenu et temps) en fonction des projets, des nécessités et des outils pédagogiques utilisés. Cette organisation spécifique à chaque classe est bien entendu communiquée aux élèves et leurs parents.

4.2.1.3.) Organisation générale :

- Pour les disciplines instrumentales le nombre de places est limité. Par conséquent, il peut arriver que le Conservatoire soit dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes formulées. La direction du Conservatoire proposera alors des solutions alternatives.

4.2.1.4.) Accès à certains cursus :

- Le cursus Musiques Actuelles est accessible à partir de 11 ans (6^{ème}).
- Pour le cursus « jeune chanteur », voir projet pédagogique du département voix.

4.3.) Les autres parcours non diplômants, soumis à une évaluation continue.

4.3.1.) Le parcours théâtre

Accès	Durée	Contenu
A partir du CE2, sous la forme d'atelier : 10 élèves par cours.	A définir avec le professeur	Initiation au jeu théâtral, à la mise en scène, à l'expression et au mouvement scénique.

Le contenu précis se définit en rapport avec les projets de restitution envisagés chaque année.

4.3.2.) Le parcours jeune

Parcours dédié aux adolescents qui, pour diverses raisons, ne peuvent suivre la formation complète.

Accès	Durée	Contenu
Réservé aux moins de 18 ans justifiant d'un niveau de début de 2 ^{ème} cycle instrumental.	3 ans maximum temps de cours instrumental : 30 min, selon l'organisation du professeur.	1 pratique instrumentale ou vocale et une discipline collective au choix.

La demande doit être faite chaque année par écrit avant le 15 mai de l'année scolaire précédente auprès du conseil pédagogique qui statuera.

Ce parcours peut durer 3 ans maximum. L'élève peut à tout moment réintégrer la formation complète ou se réorienter vers un autre parcours.

4.3.3.) Le parcours adulte

Accès	Durée	Contenu
Adulte débutant ou reprenant, selon les places disponibles.	4 ans maximum	1 pratique instrumentale ou vocale, une discipline collective et formation musicale si nécessaire.

A l'issue des 4 années, l'adulte peut poursuivre en parcours amateur, sur avis du conseil pédagogique.

4.3.4.) Le parcours amateur

Accès	Durée	Contenu
Avoir terminé le 1 ^{er} cycle instrumental	4 ans maximum	12 cours d'instrument de 45'/an et au minimum 1 pratique collective obligatoire ou 1 projet personnel

L'organisation de ce parcours, se fait en étroite relation avec le professeur référent, qui fait un suivi personnalisé.

4.4.) Les pratiques collectives

Accès	Durée	Propositions
Tout musicien amateur motivé, quelque soit son âge et son niveau	non limitée	Chœurs Orchestres Musique de chambre Combos ...

Pour accéder à tous ces ensembles une rencontre préalable avec le responsable pédagogique est nécessaire. Celle-ci permet une évaluation des compétences et une orientation adaptée en fonction des places disponibles.

Une fois inscrits, les élèves se doivent d'être présents régulièrement aux répétitions et manifestations des ensembles, et de s'engager pleinement dans les projets proposés.

Dans le cadre des chœurs : chanter est une activité spontanée mais cela n'exclut pas l'exigence artistique et les progrès techniques, aussi bien sur le plan de la maîtrise vocale que sur le plan de la connaissance du langage musical.

4.5.) L'accompagnement de groupes :

Ce dispositif permet d'accompagner un projet artistique autonome (un ensemble constitué, un élève...), sur un travail spécifique défini en concertation avec la direction du Conservatoire.

Accès	Durée	Propositions
Groupes constitués (musiques actuelles, musique de chambre...)	6 séances de 2h/an	Coaching Enregistrement Technique de groupe Travail scénique...

5.) Les CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)

Les classes à horaires aménagés offrent à des **élèves motivés** la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique. Cette formation vise à développer les capacités artistiques conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

Les élèves bénéficient d'une éducation musicale et chant choral au collège, et d'une formation musicale et instrumentale spécifique au Conservatoire.

Elle a pour objectif d'élargir la pratique de l'élève par différentes approches esthétiques (improvisation, création, répertoires variés...) et de lui permettre de s'approprier la notion de qualité artistique notamment par le biais de réalisations publiques.

En partenariat avec le collège Colette, les classes cham se déclinent sur 4 niveaux : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et représentent 85 élèves en moyenne.

L'accès aux CHAM est soumis à un test d'entrée permettant de vérifier essentiellement les motivations de l'élève.

Le cursus se déroule sur les 4 années du collège. Il peut être remis en cause à tout moment, soit par abandon, soit par démotivation, soit pour des raisons de comportement. La direction du conservatoire se réserve le droit en concertation avec le collège et la famille, d'exclure tout élève qui ne répondrait plus aux objectifs proposés par ce dispositif.

Ce cursus suit celui de la formation complète, et est donc diplômant.

CHAM durée 4 ans			
	Formation musicale	Pratique instrumentale individuelle et collective	Evaluation
6 ^{ème}	1h /semaine	Entre 30' et 1h30	Continue en concertation avec l'Education Nationale.
5 ^{ème}	1h /semaine		
4 ^{ème}	1h /semaine		
3 ^{ème}	1h /semaine		

A l'issue de la classe de 3^{ème} une orientation peut être proposée aux élèves qui souhaiteraient continuer leur formation au Conservatoire.

6.) Enrichissement des parcours :

6.1.) L'accompagnement au piano:

Dès que les professeurs le jugent nécessaire, les élèves peuvent bénéficier d'un temps de répétition avec l'accompagnateur du Conservatoire pour l'interprétation de pièces instrumentales ou vocales. Ce travail est élaboré en étroite relation avec le professeur d'instrument ou de chant.

L'inscription se fait par le biais d'un classeur mis à disposition à l'accueil.

6.2.) Les Scènes Ouvertes :

Organisées au sein du conservatoire, elles donnent aux élèves dès le plus jeune âge la possibilité d'une restitution publique du travail mené dans les classes d'instruments, les chœurs, les classes de formation musicale...

Un planning général de ces Scènes Ouvertes est prévu en début de saison les répartissant tout au long de l'année.

Le professeur concerné inscrit l'élève sur le cahier proposé à cet effet en salle des professeurs.

7.) Le suivi des études :

7.1.) Les outils

La mise en place d'outils de suivi sera effective dès la rentrée 2016/2017, en exploitant les outils informatiques (extranet du logiciel Imuse), permettant d'installer concrètement **le dossier de l'élève**, sur lequel les professeurs pourront renseigner :

- ✓ Les différentes étapes de sa scolarité : résultats, commentaires.
- ✓ Ses actions artistiques : concerts, projet personnel, propositions diverses.
- ✓ Ses répertoires abordés.
- ✓ Les spectacles, visites et concerts auxquels il aura assisté.
- ✓ Tout élément permettant de lire son parcours musical.

Le dossier, ainsi renseigné, permettra une lecture croisée des différents éléments construisant le parcours de l'élève. La communication dans le cadre du partenariat famille/Conservatoire est ainsi très développée.

7.2.) L'évaluation

L'évaluation est bien un des outils de suivi des élèves, et non un objectif, qu'il est nécessaire de réaffirmer.

Définir les **contenus des apprentissages** permet d'installer des modalités d'évaluation adaptées.

« Les modalités de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève, elle comporte une évaluation continue conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des bilans de fin de cycle ». (SNOP 2008)

Des modalités adaptées :

Tout acte d'apprentissage nécessite un temps d'évaluation, qui permet aux différents acteurs de la formation de l'élève (enfant, parents, enseignants, direction) d'apprécier son évolution. Ces différents temps d'évaluation permettent de structurer le travail de l'élève, en l'aidant à acquérir autonomie, méthodologie, le rendant responsable de son apprentissage.

L'équipe pédagogique, forte de son expérience, utilise régulièrement diverses formes d'évaluation recensées ici :

Formes d'évaluation	Evaluation normative	Evaluation formative	Evaluation sommative
Description	Les résultats d'un élève sont comparés à d'autres élèves dans une situation similaire.	Les résultats de l'élève permettent de le situer en fonction de ce qu'on attend de lui, par rapport à des critères définis en amont.	Vérification et évaluation des acquis se déroulant après l'acte de formation.
Mise en place	A adapter avec précaution, dans le cadre d'une émulation collective.	A chaque cours, ateliers, lors de concerts.	Organisée sous forme de bilans, à l'issue d'un cycle (instrumental, vocal, formation musicale)

En conséquence l'évaluation permet de décider du passage de l'élève dans le cycle suivant, de son maintien dans le cycle actuel pendant une année supplémentaire ou d'envisager une nouvelle orientation.